

## Procès-Verbal Sommaire de l'Assemblée Générale du mardi 24 juin 2014

Date de convocation : 11 juin 2014

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 24 juin 2014 à 17h, s'est tenu l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Roland SCHREINER à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 juin 2014.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant) : M. ABATE, M. CASONI, Mme CECCHETTI (jusqu'à 18h30), Mme FRIIO, M. PARTHENAY, M. PIOVANO, M. SCHREINER, Mme SCHWEICH, M. STOCK, Mme TORNAMBE (à partir de 18h30) et Mme VIDAL.

Membres ayant donné procuration pour vote : M. CODELLO à M. SCHREINER et M. GUEDES à Mme VIDAL.

Absents excusés : M. ARIES, M. BAUSCH, M. CODELLO, Mme CAHEN, M. CARLONI, Mme CECCHETTI (à partir de 18h30), M. FELTGEN, Mme FREIS, M. GRAMEGNA, M. GENTILUCCI, M. GUEDES, Mme FATTORELLI, M. KAISER, M. KERSCH, Mme MADELAINE, M. REUTER, Mme WALTNER, M. WEIMERSKIRCH et M. WEITEN.

Présents sans voix délibérative : Mme ARTS, M. CIMARELLI, Mme HABAY-LÊ, M. HESS, Mme TORNAMBE (jusqu'à 18h30), M. VAN RIJSWIJCK, et Mme WIRTZ

---

Le Président ouvre la séance à 17h00 en remerciant la commune de Sanem qui a accepté de mettre à disposition sa salle du Conseil pour organiser l'AG du GECT Alzette Belval. Il annonce les personnes excusées et les pouvoirs et accueille avec plaisir de nouveaux membres aux GECT qui seront installés dans leurs fonctions dès le premier point soumis à vote. Le quorum étant atteint le Président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

### DAG2014-02-01: Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTALLE les nouveaux membres de l'Assemblée comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Daniel CODELLO	Mme Astrid FREIS
Commune de Mondercange	2	Mme Christine SCHWEICH	M. John VAN RIJSWIJCK
Commune de Sanem	2	Mme Myriam CECCHETTI	Mme Nadine TORNAMBE
Commune de Schifflange	2	M Roland SCHREINER	M Paul WEIMERSKIRCH
Etat luxembourgeois	2	M. François BAUSCH	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	Mme Corinne CAHEN	M. Carlos GUEDES

Etat luxembourgeois	2	M. Pierre GRAMEGNA	M. Etienne REUTER
Etat luxembourgeois	2	M. Dan KERSCH	M. Jean-Paul FELTGEN
CCPHVA	1	M Lucien PIOVANO	M Gilbert KAISER
CCPHVA	1	M Alain CASONI	M Alain GENTILUCCI
CCPHVA	1	Mme Marie-Rose FRIIO	Mme Viviane FATTORELLI
CCPHVA	1	M André PARTHENAY	M Daniel CIMARELLI
CG54	3	M Christian ARIES	
CG57	3	M Patrick WEITEN	
Région Lorraine	3	M Patrick ABATE	Mme Josiane MADELAINE
Etat français	3	M Etienne STOCK	Mme Valérie WALTNER

#### **DAG2014-02-02: Election du 1er Vice-Président**

Compte-tenu des changements opérés dans la délégation française, il convient d'élire un nouveau 1<sup>er</sup> Vice-Président. Le Président demande aux candidats de se faire connaître.

La délégation française propose M. PIOVANO qui accepte de se porter candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	12
A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue à	7
A obtenu M. PIOVANO Lucien	12

M Lucien PIOVANO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er Vice-Président.

#### **DAG2014-02-03 : Mise à jour de la composition du Bureau du GECT Alzette Belval**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la composition du bureau comme suit :

<b>Délégation française</b>	<b>Délégation luxembourgeoise</b>
Lucien PIOVANO	Roland SCHREINER
Etienne STOCK	Marie-Josée VIDAL
Christian ARIES	Christine SCHWEICH
Patrick ABATE	Nadine TORNAMBE
André PARTHENAY	Daniel CODELLO

- RETIENT le principe, dans l'attente d'une position définitive sur la participation du CG57 aux instances décisionnelles du GECT Alzette Belval, d'octroyer le siège vacant à la CCPHVA, représentée par son Président. Dans l'hypothèse d'une prise de poste par le CG57, M. le Président de la CCPHVA devra abandonner son siège mais pourra, s'il le souhaite, être associé à titre consultatif.

#### **DAG2014-02-04: Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 février 2014**

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le procès-verbal du 05/02/2014 joint à la présente.

### **DAG2014-02-05: Rapport d'Activités 2013**

L'Assemblée Générale PREND ACTE du Rapport d'Activités 2013 (document joint à la présente)

### **DAG2014-02-06 : Stratégie pour le GECT Alzette Belval**

CONSIDERANT la nécessité pour le GECT Alzette Belval de se donner un cadre stratégique pour les années à venir (2014-2016) afin de fixer les actions prioritaires à mener.

CONSIDERANT les travaux réalisés par les commissions (Aménagement Territorial et Développement Durable, Culture, Tourisme, Sports et Loisirs et Mobilité) entre novembre 2013 et mai 2014,

CONSIDERANT la proposition faite par le Bureau à l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT les modifications souhaitées en séance,

L'Assemblée Générale :

- VALIDE les orientations stratégiques proposées par le Bureau pour la période 2014/2016 modifiées selon des demandes formulées et dont la synthèse est jointe en annexe,
- PROPOSE que ces orientations soient adressées par voix officielle à tous les membres du GECT Alzette Belval afin de recueillir, le cas échéant, leurs remarques avant la fin de l'automne 2014.

### **DAG2014-02-07: Création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à compter du 17/07/2014 et d'un emploi de chargé de mission (attaché ou ingénieur) à compter du 01/01/2015**

CONSIDERANT l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT la nécessité pour le GECT Alzette Belval de se doter de moyens humains afin d'assurer les missions qui lui incombent,

L'Assemblée Générale :

- **CREE un emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires** soit 6 /35<sup>ème</sup> pour effectuer les missions d'agent comptable du GECT Alzette Belval à compter du 17 juillet 2014,
- INDIQUE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade de d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,
- PRECISE que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sur la base maximale du 6<sup>ème</sup> échelon,
  
- **CREE un emploi de chargé de missions à temps complet** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- INDIQUE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administratives ou techniques de la fonction publique territoriale (ou détaché d'une autre fonction publique) au grade d'attaché ou d'ingénieur territorial,
- PRECISE que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par les articles 3-2, 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché ou d'ingénieur,

- MODIFIE le tableau des effectifs,
- AUTORISE le Président à lancer les procédures de recrutement et à prendre les décisions nécessaires,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2014 et suivants,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président concernant cette affaire.

**DAG2014-02-08 : Communication des décisions prises par le Bureau**

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2014-04	Bureau du 19/03/2014	Validation du compte-rendu du bureau du mercredi 5 février 2014
DB2014-05	Bureau du 17/06/2014	Validation du compte-rendu du bureau du mercredi 19 mars 2014
DB2014-06	Bureau du 17/06/2014	Validation du compte-rendu du bureau non délibérant du mardi 13 mai 2014
DB2014-07	Bureau du 17/06/2014	stratégie générale pour le GECT Alzette Belval – PROPOSITION DU BUREAU
DB2014-08	Bureau du 17/06/2014	Administration du GECT Alzette Belval dès 2015 – décision de principe
DB2014-09	Bureau du 17/06/2014	Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité
DB2014-10	Bureau du 17/06/2014	Paiement ou remboursement des frais engagés par le Président, les Vices-Présidents et les membres (Bureau ou AG) et les agents du GECT Alzette Belval

M. le Président remercie les membres de l'assemblée de leur présence et l'ordre du jour étant épuisé il lève la séance à 19h30.